

Berne, le 09 juillet 2021

## **Perturbation de l'approvisionnement de Rimactazid**

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), Secrétariat du domaine des Produits thérapeutiques, nous informe d'une rupture d'approvisionnement pour le Rimactazid, un tuberculostatique, d'une durée indéterminée. Entre-temps le marché ne peut malheureusement pas être alimenté par les stocks obligatoires.

Nous recommandons pour ces raisons pour des **thérapies déjà initiées** et pour des **nouvelles thérapies** l'utilisation du **Rifinah** jusqu'à la fin de la rupture d'approvisionnement.

Il faut toutefois prendre en considération que la composition des substances actives de la RMP et de l'INH n'est pas identique :

Rimactazid: 150 mg RMP et 75 mg INH  
Rifinah: 150 mg RMP et 100 mg INH

Selon le Compendium, Rifinah doit être administré selon la dose suivante :

<b>Dosage pour Rifinah:</b>	
Nombre de dragées	Poids du patient (kg)
3 dragées, 1x/jour	<50
4 dragées, 1x/jour	>50

Communiqué par :  
Jean-Marie Egger  
Ligue pulmonaire suisse  
Centre de compétence tuberculose  
Chutzenstrasse 10  
3007 Berne

E-Mail : [jm.egger@lung.ch](mailto:jm.egger@lung.ch)  
No de tél. : 031 / 378 20 33  
Internet : [www.tbinfo.ch](http://www.tbinfo.ch)